

Foire Aux Questions

Pourquoi la Soproq vous demande dorénavant votre code UPC ?

La Soproq vous demande votre code UPC afin d'arrimer ses pratiques à celles de nos partenaires internationaux. Ainsi, nos partenaires à l'étranger pourront faire de meilleures attributions des redevances grâce à la qualité des données partagées.

Mais, qu'est-ce qu'un code UPC/EAN ?

Un **code UPC** (Universal Product Code ou code produit unique) est un numéro de référence unique, permanent et internationalement reconnu permettant l'identification d'un produit spécifique disponible à l'achat en ligne ou en magasin. Composé de 12 chiffres, le code UPC est communément appelé un « code-barres ».

Le **code EAN** (European Article Numbering), quant à lui, est un code-barres utilisé en Europe composé généralement de 13 chiffres.

Et un produit ?

Un produit est le résultat d'une fixation de tout son sur un ou des supports et désigne aussi bien un objet matériel (disque compact, long jeu, 45 tours) qu'un bien intangible, en format numérique. Le produit existe à partir du moment de sa mise en marché et peut se décliner selon les façons suivantes : un titre (simple ou « single »), un mini-album (EP) ou un album.

À quel moment un code UPC/EAN est-il attribué ?

Le code UPC est attribué à l'étape de **commercialisation** de votre produit, alors qu'il est requis par les détaillants, les distributeurs, les sociétés de gestion collective et Nielsen Soundscan.

Quelle est la différence entre le code UPC/EAN et le code ISRC ?

Le code UPC identifie un produit physique ou numérique que vous commercialisez, tel qu'un album, un EP ou un « single ». Tandis que le code ISRC identifie un enregistrement sonore (piste), peu importe le support du produit (CD, vinyle, numérique, etc.). Pour en savoir plus, consultez notre page [Code ISRC](#).

Pour une sortie numérique, où se procurer un code UPC/EAN ?

Si vous prévoyez déposer ou avez déjà déposé votre produit sur l'une des plateformes de vente et d'écoute de musique en ligne (Spotify, Apple Music, Deezer, etc.), votre **distributeur**, votre **maison de disques** ou encore votre **agrégateur** doit obligatoirement créer un code UPC à votre produit, puisqu'il s'agit d'un prérequis sur ces plateformes. **Ce code peut être utilisé pour compléter votre déclaration à la Soproq.**

Pour une sortie physique, où se procurer un code UPC/EAN ?

Si votre produit physique est disponible dans un point de vente au détail (boutique, disquaire, etc.), le code UPC est généralement imprimé sous forme de code-barres lisible par machine et apposé sur l'emballage de votre produit physique. Il vous a été fourni par votre **maison de disques** ou votre **distributeur**.

Si vous n'avez pas de maison de disques ou de distributeur, et que vous ne prévoyez pas mettre votre produit sur les plateformes numériques, vous devrez vous tourner vers l'organisme [GS1 Canada](#) afin de vous en procurer.

Si je déclare un single avec un code UPC avant la parution de mon album, dois-je me procurer un nouveau code UPC pour mon album qui inclut le single déjà paru ?

Oui, car il s'agit de deux produits distincts, le premier n'incluant qu'une seule piste. L'album, dont fait partie cet extrait, est une collection de plusieurs pistes et doit avoir un code UPC différent.

D'autres questions ?

Si vous avez des questions plus spécifiques pour lesquelles vous ne trouvez pas de réponse, n'hésitez pas à communiquer avec notre service aux sociétaires au (514) 842-5147. Vous pouvez également nous transmettre vos questions à info@soproq.org.